

APPEL A PROJETS – **AIDE A LA CREATION DE CLUBS 2023**

Dans le cadre du fonds de développement territorial 2023, la Conférence des Présidents de l'Occitanie a décidé de soutenir en priorité la création de 10 clubs pour la rentrée sportive 2023-2024. (la création d'annexes pourra être étudiée par la commission d'attribution en fonction du nombre de projets déposés)

Vous trouverez ci-dessous, le formulaire à renseigner pour proposer son projet de création de clubs à la Ligue Occitanie de Judo.

Le soutien à la création se compose de (modifiable selon les besoins de la structure) :

- 60 m2 de tapis
- Bon d'achat de 500€ matériel auprès du partenaire de la Ligue
- Aide à l'enseignant 3500€ sur 2 ans / ou aide au financement d'une formation diplômante
- Matériel de communication (oriflamme, plaque d'inauguration)
- Organisation d'une cérémonie officielle en présence d'élus, hauts gradés

Date Limite

5 juillet 2023

Conditions d'envoi :

Dossier à envoyer dûment complété à l'adresse suivante :

developpement@occitanie-ffjudo.com

Projet de création de clubs :

Date de création :

Numéro d'affiliation FFJDA* :

Département du club :

Commune du club :

Dojo :

Nom du club :

Numéro d'enregistrement en préfecture* :

**si les démarches administratives ne sont pas finalisées, indiquer « en cours »*

Référent du dossier :

Préciser les personnes engagées dans le projet du club (élus, bénévoles, enseignants...)

Description du projet d'action :

Précisez le projet de création de clubs, la mise en œuvre envisagée, les dates et lieux de réalisation, les publics bénéficiaires, les parties prenantes engagées (mairies, partenaires privés)

Objectifs du projet :

Suite au projet du club, quelles sont les objectifs en termes de développement quantitatif et/ou qualitatif (nombre de licences visées, ...)

Moyens humains et matériels :

Précisez et chiffrez les ressources humaines et matériels mobilisés sur ce projet de club

Aide souhaitée :

Cochez les aides souhaitées pour la création de votre club, les derniers points étant obligatoires.

- 60 m2 de tapis
- Bon d'achat de 500€ matériel auprès du partenaire de la Ligue
- Aide à l'enseignant 3500€ sur 2 ans / ou aide au financement d'une formation diplômante
- Matériel de communication (oriflamme, plaque d'inauguration)
- Organisation d'une cérémonie officielle en présence d'élus, hauts gradés

Demande particulière (plus grande surface de tapis...) :

Evaluation :

Précisez les indicateurs quantitatifs et les critères qualitatifs retenus pour la mesure de la réussite du projet

Budget :

Indiquez le budget prévisionnel du club en indiquant les postes de charges et les recettes pour la réalisation du projet